

FLEX ABONNEMENT

Pour des déplacements de 2 à 3 jours en moyenne par semaine

- | | |
|-------------------------|--|
| ⊙ 1 ^e classe | ⊙ 6 ou 10 jours de voyages à utiliser endéans une période de 1 mois |
| ⊙ 2 ^e classe | ⊙ 80 ou 120 jours de voyages à utiliser endéans une période de 12 mois |

OÙ L'UTILISER ?

Entre deux gares* ou points d'arrêt* belges, à l'exclusion des points frontière*.

Valable sur les lignes exploitées par la SNCB :

- dans les trains du service intérieur (IC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur sncb.be).
- A bord du EuroCity Bruxelles - Rotterdam, entre Bruxelles-Midi et Noorderkempen.

Pas valable :

- à bord des autres trains internationaux classiques, de nuit ou à grande vitesse.
- dans des trains spéciaux (trains de nuit pour les festivals ou certains événements,...).

Votre FLEX ABONNEMENT est combinable avec un abonnement de transport régional (STIB et/ou TEC et/ou DE LIJN).

Dans ce cas, vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport* régional pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be.

Vous pouvez également le combiner avec un abonnement parking pour un [parking SNCB](#).

POUR QUI ?

Pour toute personne se déplaçant en moyenne 2 à 3 jours par semaine sur un trajet fixe.

Le FLEX ABONNEMENT est nominatif et ne peut être acheté ou utilisé que par son titulaire.

COMMENT ET OÙ L'ACHETER ?

L'achat du FLEX ABONNEMENT se fait via votre appareil mobile (smartphone, tablette) dans l'App SNCB. Pour pouvoir activer un FLEX ABONNEMENT :

- ✓ Vous avez téléchargé l'App SNCB sur votre appareil mobile ;
- ✓ Vous avez un Compte My SNCB. Si pas, créez-en un dans l'app ;
- ✓ Lors de l'achat, choisissez la gare d'origine et de destination de votre abonnement, ainsi que sa classe et date de début de validité.

Si vous ne bénéficiez pas du système tiers payant, payez votre FLEX ABONNEMENT via l'App SNCB afin de l'activer.

Si vous bénéficiez du système tiers payant, votre employeur intervient dans le paiement de votre FLEX ABONNEMENT. Votre employeur vous envoie un voucher par e-mail. Vous devez lier ce voucher à votre compte My SNCB préalablement à l'achat. Lorsque vous utilisez votre voucher pour activer votre FLEX ABONNEMENT, vous ne paierez via l'App SNCB que la partie non prise en charge par votre employeur. Pour plus de détails concernant le système tiers payant voir le point « ET SI MON EMPLOYEUR A UN CONTRAT TIERS PAYANT AVEC LA SNCB ? ».

Vous pouvez activer un FLEX ABONNEMENT jusqu'à 1 mois à l'avance.

Un FLEX ABONNEMENT ne peut pas être émis en échange d'un autre abonnement.

Combinaison avec le transport régional

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec les suppléments de transport régional : TEC et/ou STIB et/ou DE LIJN.

Vous pouvez acheter un supplément de transport régional en même temps que votre FLEX ABONNEMENT, ou après, si vous êtes déjà en possession d'un FLEX ABONNEMENT valable. La période de validité du supplément de transport régional ne doit donc pas obligatoirement être entièrement couverte par la période de validité de votre FLEX ABONNEMENT.

L'achat se fait dans l'app SNCB, mais un supplément de transport régional est chargé sur une Carte MoBIB* personnelle et enregistrée à la SNCB. Pas encore de Carte MoBIB* ? Vous pourrez en obtenir une au préalable au guichet ou via sncb.be moyennant le paiement des frais de confection*. Dans le cas où vous commandez votre carte MoBIB* via sncb.be, elle vous sera envoyée par la poste endéans un délai de 5 jours ouvrables.

Vous pouvez acheter un supplément de transport régional avec une période de validité de 1 mois en combinaison avec un FLEX ABONNEMENT 6, 10, 80 ou 120 ou de 12 mois en combinaison avec un FLEX ABONNEMENT 80 ou 120.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement ayant comme gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Un supplément de transport régional STIB ou TEC combiné avec votre FLEX ABONNEMENT est automatiquement lié à votre carte MoBIB* le jour suivant l'achat. Si le jour de l'achat correspond au premier jour d'utilisation de votre abonnement, scannez d'abord votre carte MoBIB à l'automate ou au guichet avant d'utiliser les transports STIB ou TEC.

Un supplément de transport régional De Lijn combiné avec votre FLEX ABONNEMENT n'est pas automatiquement lié à votre carte MoBIB*. Vous devez scanner votre carte MoBIB* à un automate de vente de la SNCB ou au guichet avant d'utiliser les transports De Lijn.

Combinaison avec un abonnement parking

Vous pouvez également combiner votre FLEX ABONNEMENT avec un abonnement [parking SNCB](#) auto ou vélo.

L'abonnement parking est uniquement disponible au guichet, et sera chargé sur votre carte MoBIB* personnelle et enregistrée à la SNCB. Pas encore de Carte MoBIB ? Vous pourrez en obtenir une au guichet en même temps que votre abonnement parking moyennant le paiement des frais de confection*.

Les abonnements parking auto ou vélo existent pour une période de validité de :

- ✓ 1 mois : sur présentation de votre FLEX ABONNEMENT 6, 10, 80 ou 120 actif*.
- ✓ 3 mois : sur présentation de votre FLEX ABONNEMENT 80 ou 120 actif*.
- ✓ 12 mois : sur présentation de votre FLEX ABONNEMENT 80 ou 120 actif* et à condition qu'il soit encore actif* au moins 6 mois à la date de début de la période de validité de votre abonnement parking 12 mois.

Vous pouvez acheter votre abonnement parking si vous êtes déjà en possession d'un FLEX ABONNEMENT actif*. La période de validité de votre abonnement parking ne doit pas obligatoirement être entièrement couverte par la période de validité de votre FLEX ABONNEMENT.

SUR QUEL SUPPORT ?

Smartphone/tablette (dans l'app SNCB).

Le(s) supplément(s) de transport régional éventuel(s) est/sont chargé(s) sur votre Carte MoBIB*.

Un éventuel abonnement parking est chargé sur votre Carte MoBIB.

COMMENT L'UTILISER ?

FLEX ABONNEMENT DANS L'APP

A partir de la date de début de la période de validité choisie, votre FLEX ABONNEMENT sera valable 1 mois ou 12 mois.

Selon la durée de validité choisie du FLEX ABONNEMENT, vous avez acheté un nombre de jours de voyages à valider endéans la période de validité de votre FLEX ABONNEMENT :

- ✓ 6 ou 10 jours de voyages en 1e ou 2e classe pour le FLEX ABONNEMENT 1 mois ;
- ✓ 80 ou 120 jours de voyages en 1e ou 2e classe pour le FLEX ABONNEMENT 12 mois.

Durant la période de validité de votre FLEX ABONNEMENT vous choisissez librement quand vous souhaitez voyager, dans les limites du nombre de jours de voyages achetés.

Pour voyager à la date de votre choix, vous devez valider* votre FLEX ABONNEMENT **avant** de monter dans le train. Vous validez une seule fois dans l'App SNCB par jour de voyage. Vous recevrez via l'App votre titre de transport comprenant un code QR et des éléments pour le contrôle dans le train.

Vous pouvez valider un jour de voyage jusqu'à 31 jours à l'avance, dans la limite de la période de validité de votre FLEX ABONNEMENT.

Lorsque vous avez validé un jour de voyage FLEX ABONNEMENT, vous pouvez effectuer à cette date un nombre illimité de voyages sur le trajet* et dans la classe choisis jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

Lorsque votre nombre de jours de voyage est épuisé ou lorsque la date de fin de validité de votre abonnement est dépassée, vous ne pourrez plus valider de jour de voyage.

GENERALITES :

Vous pouvez commencer, interrompre* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.

Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.

Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce ou ces trajet(s).

Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir également rubrique ci-dessous « Dois-je payer un supplément), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présentez le code QR reçu dans votre App au lecteur pour l'ouverture des portiques.

Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la zone*, sans en sortir, durant les jours de voyage validés.

TRANSPORT REGIONAL VIA VOTRE CARTE MoBIB

A partir de la date de début de validité choisie, un supplément de transport régional combiné à votre FLEX ABONNEMENT, sera valable 1 ou 12 mois.

Durant la période de validité, vous pouvez effectuer un nombre illimité de trajets à bord des véhicules du/des transporteur(s) régional(aux) et devez présenter votre carte MoBIB devant le valideur à chaque fois que vous empruntez un bus, tram ou métro.

A QUEL PRIX ?

Le prix de votre FLEX ABONNEMENT est basé sur l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et de destination.

Le prix varie en fonction de votre classe de voyage, de la durée de votre validation (1 mois ou 12 mois) et du nombre maximal

de jours de voyages (6 ou 10 jours/mois ou 80 ou 120 jours/an).

La distance minimale tarifée* est de 3 km. La distance maximale tarifée* correspond à la tranche kilométrique de 116 - 120km.

Si votre trajet se limite à la même Zone* tarifaire, le prix est fixé à une distance de 3 km.

Vous pouvez consulter les prix kilométriques du FLEX ABONNEMENT dans la partie [Tarifs*](#) des Conditions de Transport.*

Pour un abonnement combiné avec STIB et/ou TEC et/ou De Lijn, le prix forfaitaire du supplément régional -s'ajoute au prix SNCB du FLEX ABONNEMENT. Voir la partie [Tarifs*](#) des Conditions de Transport.* pour consulter les prix du supplément régional.

Supplément De Lijn : trois forfaits existent en fonction de votre âge : « moins de 18 ans », « de 18 à 24 ans inclus » et « à partir de 25 ans ».

Supplément STIB : 1 forfait unique existe, quel que soit votre âge. Pour les étudiants de moins de 25 ans et pour les jeunes entre 18 et 24 ans domiciliés dans la Région Bruxelles Capitale ainsi que les 65+, il est plus avantageux d'acheter l'abonnement STIB séparément auprès de la STIB.

Supplément TEC : trois forfaits existent en fonction de votre âge : un forfait de 12 à 17 ans, un forfait de 18 à 24 ans et un forfait à partir de 25 ans.

Savez-vous que chez certaines sociétés régionales de transport, votre statut (Intervention Majorée, Familles Nombreuses) et/ou votre âge ou votre lieu de résidence peu(ven)t vous faire bénéficier de tarifs privilégiés ou du transport gratuit ? Consultez www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be pour en savoir plus. Dans ce cas, il est préférable d'acheter séparément vos abonnements : un abonnement de train à la SNCB et votre abonnement régional auprès de la société de transport régionale.

ET LE REMBOURSEMENT ?

Remboursement de votre FLEX ABONNEMENT

Votre FLEX ABONNEMENT est remboursable intégralement si la demande de remboursement est introduite :

- Jusqu'à la veille de la date de début de validité de votre FLEX ABONNEMENT, si vous l'avez acheté à l'avance.
- Jusqu'à 30 minutes après l'achat si la date de l'achat correspond à la date de début de validité de votre FLEX ABONNEMENT, et à la condition qu'aucun jour de voyage n'ait été validé.

Vous pouvez introduire une demande de remboursement dans l'app SNCB, auprès du Service Clientèle via le [formulaire de contact](#) ou au guichet (des frais administratifs* sont perçus).

Après activation de votre FLEX ABONNEMENT, lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés à la date de la demande de remboursement.

Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un FLEX ABONNEMENT d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les FLEX ABONNEMENT de 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix du FLEX ABONNEMENT en fonction des mois utilisés et d'un nombre de jours de voyages forfaitaires associé à chaque mois entamé.

Si, à la date de la demande de remboursement, le nombre de jours de voyages effectivement validés est inférieur ou égal au total forfaitaire de jours indiqué dans le tableau, c'est le pourcentage de retenue correspondant au nombre de mois entamés indiqué qui est pris en compte.

Si, à la date de la demande de remboursement, le nombre de jours de voyages effectivement validés est supérieur au total forfaitaire de jours indiqué dans le tableau, le montant déduit sera basé sur le pourcentage retenu correspondant à la tranche de jours consommés dans laquelle le nombre de jours effectivement validés se situe.

Mois entamé	Pourcentage retenu	FLEX ABONNEMENT 120 – Nombre de jours validés	FLEX ABONNEMENT 80 – Nombre de jours validés
1	20%	1-12	1-8
2	30%	13-24	9-16
3	40%	25-36	17-24
4	50%	37-48	25-32
5	60%	49-60	33-40
6	70%	61-72	41-48
7	80%	73-84	49-56
8	90%	85-96	57-64
9 à 12	100%	97-120	65-80

Les jours de voyages non-utilisés à la date de fin de validité de votre FLEX ABONNEMENT ne peuvent être ni remboursés, ni reportés.

Annulation d'un jour de voyage:

Vous pouvez annuler un jour de voyage validé à l'avance, jusqu'à la veille de la date du voyage.

Vous pouvez annuler un jour de voyage validé à la date du voyage, endéans les 5 minutes après la validation et si vous n'avez pas encore embarqué dans le train.

L'annulation du jour de voyage se fait dans l'App SNCB.

Remboursement d'un supplément régional (STIB, TEC, De Lijn) ou d'un abonnement parking:

- Une demande de remboursement d'un FLEX ABONNEMENT combiné n'implique pas automatiquement la résiliation du supplément de transport régional ou de l'abonnement parking. Vous devrez, le cas échéant, demander aussi une demande de remboursement spécifique pour le(s) supplément(s) de transport régional ou l'abonnement parking ;
- Une demande de remboursement d'un supplément de transport régional ou d'un abonnement parking seul est possible, sans que cela implique le remboursement du FLEX ABONNEMENT.
- Une demande de remboursement d'un supplément de transport régional ou d'un abonnement parking peut être faite à une autre date que la date à laquelle la demande de remboursement du FLEX ABONNEMENT a été introduite.

Votre supplément de transport régional ou votre abonnement parking est remboursable intégralement si la demande de remboursement est introduite :

- Jusqu'à la veille de la date de début de validité de votre supplément de transport régional ou abonnement parking.
- le jour de la date de début de validité, endéans les 30 minutes après l'achat.

Lorsque vous résiliez votre supplément régional en cours de validité, le montant déduit par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés à la date de la demande de remboursement. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un supplément régional ou un abonnement de parking d'un mois n'est donc pas remboursable.

Le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix du **supplément de transport régional** en fonction des mois utilisés.

Vous pouvez introduire une demande de remboursement auprès du Service Clientèle via le [formulaire de contact](#), au guichet ou dans l'app SNCB. Des frais administratifs* sont perçus.

Mois entamé	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Pourcentage retenu	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%

Le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'**abonnement parking** en fonction des mois utilisés.

Rendez-vous à un guichet afin de demander un remboursement. Des frais administratifs* seront perçus.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement 12 mois	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%
Abonnement 3 mois	40%	70%	100%	x	x	x	x	x	x

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

Votre FLEX ABONNEMENT n'est pas échangeable.

Votre éventuel supplément de transport régional ou abonnement parking acheté en combinaison de votre FLEX ABONNEMENT n'est pas échangeable.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT POUR ACCEDER A BRUSSELS AIRPORT ?

Si vous êtes en possession d'un FLEX ABONNEMENT au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#). Lorsque vous avez validé un jour de voyage de votre FLEX ABONNEMENT, pour accéder à l'aéroport, vous présentez votre QR Code de votre jour de voyage validé au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.

Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.

Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, procurez-vous également un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé pour accéder à l'aéroport.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

Vous êtes en possession d'un FLEX ABONNEMENT valable en 2^e classe et vous souhaitez accéder ponctuellement à la 1^e classe. Achetez un [SUPPLEMENT 1^e CLASSE](#) (voir fiche-produit « Supplément 1^e classe »).

Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe, en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation au personnel d'accompagnement du train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double du nombre de jours de voyages initial du FLEX ABONNEMENT.

ET SI MON EMPLOYEUR A UN CONTRAT TIERS PAYANT AVEC LA SNCB ?

Pour obtenir un FLEX ABONNEMENT et un éventuel supplément de transport régional et/ou abonnement parking, introduisez une demande auprès de votre employeur. En fonction de la convention que votre employeur a souscrit avec la SNCB, votre employeur paie soit partiellement soit entièrement le prix de votre abonnement / supplément de transport régional / parking.

Activation de votre FLEX ABONNEMENT

Afin de pouvoir activer votre FLEX ABONNEMENT tiers payant via l'app SNCB, vous recevez un code voucher par e-mail de votre employeur. Vous devrez dans un premier temps lier votre voucher à votre compte My SNCB via votre App SNCB. Votre voucher contient toutes les données de voyages qui seront automatiquement remplies dans l'App SNCB lorsque vous l'utiliserez pour activer votre FLEX ABONNEMENT.

Il ne vous restera plus qu'à déterminer la date de début de la période de validité de votre FLEX ABONNEMENT et procéder au paiement.

Si votre employeur intervient uniquement pour l'achat de votre FLEX ABONNEMENT valable en 2^e classe et que vous souhaitez voyager en permanence en 1^e classe, modifiez la classe de votre FLEX ABONNEMENT au moment de l'achat dans l'app SNCB. La différence de prix entre la 2^e et la 1^e classe sera intégralement à votre charge.

Pour plus de détails consultez la page dédiée au FLEX ABONNEMENT sur sncb.be.

Votre FLEX ABONNEMENT n'est plus actif, comment le prolonger ?

Lorsque votre nombre de jours de voyage est épuisé ou lorsque la date de fin de validité de votre abonnement est dépassée, vous ne pourrez plus valider de jour de voyage.

Pour continuer à voyager avec un FLEX ABONNEMENT :

- Si vous avez encore un voucher actif, vous pouvez activer un nouveau FLEX ABONNEMENT sans autres formalités.
- Si vous n'avez plus de voucher actif, contactez votre employeur qui vous enverra un nouveau voucher vous donnant le droit d'activer un nouveau FLEX ABONNEMENT et d'éventuels suppléments de transport régional STIB, De Lijn, TEC).

Combinaison avec le transport régional

Vous pouvez activer un supplément de transport régional via l'app SNCB en utilisant le voucher que vous avez reçu pour le supplément de transport régional.

Si votre employeur intervient uniquement pour l'achat de votre FLEX ABONNEMENT et pas pour un supplément de transport régional, vous pourrez néanmoins en acheter un. Le prix du supplément sera intégralement à votre charge.

Combinaison avec un abonnement parking

Si votre employeur a souscrit un contract tiers payant parking avec la SNCB, il vous enverra une attestation tiers payant par e-mail. Vous devez vous rendre au guichet avec cette attestation afin d'obtenir votre abonnement parking. Le prix de votre abonnement parking sera entièrement à charge de votre employeur.

Carte MoBIB afin de charger votre supplément de transport régional ou abonnement parking

Afin de charger un supplément de transport régional commandé dans l'app SNCB ou abonnement parking, une carte MoBIB personnelle et enregistrée à la SNCB est nécessaire.

Si votre employeur prend en charge les frais de confection* de votre carte MoBIB*, il vous envoie une attestation tiers payant « demande d'une carte MoBIB » par e-mail.

L'achat est possible :

- via sncb.be. Identifiez-vous avec votre compte My SNCB et introduisez le code voucher qui se trouve sur l'attestation tiers payant. La carte MoBIB* vous sera envoyée par la poste endéans un délais de 5 jours ouvrables.
- Au guichet, en échange de votre attestation tiers payant « demande d'une carte MoBIB ».

Remboursement de votre FLEX ABONNEMENT et suppléments éventuels (tiers payant)

Plusieurs cas de figure sont possibles :

- Vous avez payé une partie de votre FLEX ABONNEMENT et/ou supplément de transport régional :

Votre employeur introduit la demande de remboursement auprès de la SNCB (conseillé) ;
ou

Vous pouvez introduire vous-même une demande de remboursement via l'app SNCB, auprès du Service Clientèle via le [formulaire de contact](#) ou au guichet. Des frais administratifs* sont perçus.

- Votre employeur a payé intégralement votre FLEX ABONNEMENT et / ou supplément de transport régional :

Votre employeur introduit la demande de remboursement (conseillé) ;
ou

Vous pouvez introduire vous-même la demande de remboursement dans l'app SNCB.

- Votre avez payé intégralement un supplément de transport régional en complément de votre FLEX ABONNEMENT :

Vous pouvez introduire vous-même la demande de remboursement de votre supplément de transport régional dans l'app SNCB, auprès du Service Clientèle via le [formulaire de contact](#) ou au guichet. Des frais administratifs* sont perçus.

- Vous avez payé la totalité de votre abonnement parking :

Vous pouvez introduire vous-même une demande de remboursement auprès du Service Clientèle via le [formulaire de contact](#) ou au guichet. Des frais administratifs* sont perçus.

- Votre employeur a payé l'intégralité de votre abonnement parking :

La demande de remboursement doit être introduite par votre employeur.

Remarque : Une demande de remboursement d'un FLEX ABONNEMENT combiné à un supplément de transport régional et/ou abonnement parking n'implique pas automatiquement la résiliation du supplément de transport régional ou de l'abonnement parking. Vous-même ou votre employeur devrez, le cas échéant, demander aussi une demande de remboursement spécifique pour le supplément de transport régional ou l'abonnement parking.

QUE PERMET MON FLEX ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare*ou point d'arrêt* situé(e) sur votre itinéraire le plus court en kilomètres entre la gare de départ et la gare de destination de votre abonnement.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire dont la distance est la plus courte en kilomètres entre votre gare de départ et de destination de votre abonnement. Vous achetez à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord* ».

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de votre FLEX ABONNEMENT.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Pour les déplacements auxquels votre FLEX ABONNEMENT vous donne droit, max. 4 (sauf appartenance à un même ménage*) enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

Votre FLEX ABONNEMENT vous permet de bénéficier de tarifs avantageux dans les [parkings SNCB](#).

Vous pouvez acheter les produits suivants au tarif préférentiel voyageur :

- Via l'APP SNCB : le PARKING AUTO TICKET 1 JOUR.
- A la borne du parking : Ticket de parking 1 jour. Scannez le code QR de votre journée de voyage activée à la borne de paiement afin de bénéficier du tarif préférentiel.

- Flex Parking 6 ou 10 accès : achat au guichet :
 - ✓ sur présentation de votre FLEX ABONNEMENT 6,10, 80 ou 120 actif*.
 - ✓ Maximum 2 Flex Parking actifs peuvent se trouver en même temps sur votre carte MoBIB.
- Flex Parking 40 accès : achat au guichet :
 - ✓ sur présentation de votre FLEX ABONNEMENT 80 ou 120 actif*.
 - ✓ Maximum 2 Flex Parking actifs peuvent se trouver en même temps sur votre carte MoBIB.
- Abonnement parking auto ou vélo : voir point « Comment et où l'acheter ».